



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professeurs documentalistes

Question écrite n° 97854

Texte de la question

Mme Catherine Lemorton attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la forte inquiétude qu'éprouvent les professeurs-documentalistes. Celle-ci trouve son fondement dans le faible renouvellement du nombre postes proposés dans cette discipline, nombre qui est limité à 192 postes pour l'année 2010 alors que les départs en retraite ont été évalués à environ 426. Cette raréfaction annoncée aura alors pour conséquence de dégrader fortement le fonctionnement des outils que représentent les CDI pour les collégiens et lycéens. À l'heure où la formation des élèves à l'information-documentation, élément essentiel de leur future réussite universitaire, devrait être proposée par du personnel spécifiquement formé, l'insuffisance des recrutements au CAPES documentation risque de porter atteinte à de nombreux jeunes. Elle demande si le Gouvernement a conscience de cette situation et est prêt à revenir sur cette mesure qui ne semble animée que par une vision comptable.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances. Ces volumes sont fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre de départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles évolutions pédagogiques. Les volumes de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants sont réexaminés chaque année au regard des départs à la retraite et des besoins d'enseignement. Entre 2009 et 2010, les constats montrent une baisse du niveau des départs (- 5 %) des professeurs documentalistes. Selon les projections, cette baisse devrait se poursuivre. Le recrutement du CAPES de documentation est resté constant entre 2008 et 2010, à hauteur de 192 postes. Pour la session 2011, il a été décidé de porter à 206 le nombre global de postes offerts aux concours du CAPES de documentation. Cette augmentation (+ 7,3 %), dans un contexte de resserrement du volume des recrutements et de baisse du nombre de documentalistes partant à la retraite, témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour cette spécialité, dont il reconnaît par là même l'utilité et le rôle déterminant dans la formation et la réussite des élèves.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Lemorton](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97854

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 393

Réponse publiée le : 19 avril 2011, page 3996